



LE PIÉGEAGE DES SANGLIERS PAR FILET DE CAPTURE : UN OUTIL AU SERVICE DE LA BIOSÉCURITÉ

Dans le contexte d'une vigilance accrue face à la Peste Porcine Africaine (PPA), la régulation efficace des populations de sangliers est devenue un impératif sanitaire, notamment sur des départements situés en frontière de l'Allemagne et de l'Italie, deux pays déjà contaminés par cette maladie virale hémorragique. Pour rappel, cette maladie touche exclusivement les porcs domestiques et les sangliers et n'est pas contagieuse pour l'homme.

Une convention nationale pour un enjeu sanitaire majeur

Pour répondre à ce risque, une convention entre la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) du Ministère de l'Agriculture et l'Association des Lieutenants de Louveterie de France a été établie en décembre 2024. Ce partenariat conditionne l'expérimentation et le déploiement de dispositifs innovants, tels que les filets de capture « Pig Brig Trap Systems ».

Cette convention marque une reconnaissance officielle du rôle de la Louveterie comme acteur clé de la biosécurité en France. Elle a permis le financement et l'achat de matériels de capture collective, du type filets « Pig Brig », pour des actions de prévention ciblées contre la PPA. En l'occurrence, 5 filets ont donc été financés par la DGAL et déployés au sein de plusieurs départements (Bas Rhin, Haut Rhin, Var, Alpes Maritimes).

L'objectif est d'expérimenter l'utilisation d'outils innovants sur des zones à risques ou sensibles, souvent incompatibles avec les modes de chasse traditionnels. Le recours à ces pièges modernes, sous l'égide des autorités sanitaires, garantit la légalité, la traçabilité et la sécurité de ces opérations.

Le Pig Brig : un dispositif adapté aux besoins de la Louveterie

Innovation brevetée issue des Etats-Unis, le filet Pig Brig permet la capture de compagnies entières de sangliers avec une efficacité redoutable. Des plaines céréalères du Texas jusqu'aux forêts Allemandes, le Pig Brig a déjà fait ses preuves. Il permet de réduire les populations de sangliers aussi bien dans le but de limiter les dégâts agricoles que dans la lutte contre la propagation de la Peste Porcine Africaine.

Le guide d'utilisation insiste sur l'importance du respect des consignes techniques : pose des ancrages, agrainage préalable, acclimatation progressive des animaux et surveillance nocturne. Ce piégeage a été mis en œuvre dans un cadre d'intervention strict (arrêté préfectoral) et supervisé par les lieutenants de louveterie.

Les essais dans le Bas Rhin et les Alpes Maritimes sont particulièrement concluants :

Dans le Bas-Rhin, la Louveterie a pu mettre en œuvre cette convention à travers une opération pilote menée en février dans un quartier de Strasbourg où 7 sangliers : 2 laies et un mâle d'une soixantaine de kilos environ et 4 sangliers (entre 25 et 30 kg) avaient été identifiés.

Après 5 jours d'agrainage et d'acclimatation, 6 des 7 sangliers ont été capturés en une seule nuit, démontrant l'efficacité du dispositif. Le retour d'expérience est très positif : filet robuste, pose simple, peu d'encombrement et aucun incident à signaler.

Une autre expérimentation dans les Alpes Maritimes a été également couronnée de succès avec plus d'une quarantaine de sangliers déjà capturés.

Ces opérations se sont déroulées dans le strict respect de la convention, avec surveillance par caméra, abattage rapide, et reporting auprès des services compétents.

Le piège Pig Brig, offre une alternative efficace et discrète, notamment en zones périurbaines où le tir peut être difficile et dangereux. Il s'inscrit également dans une stratégie de lutte collective, évitant la dispersion des animaux et permettant des prélèvements massifs contrôlés.

Conclusion

L'utilisation des filets de capture Pig Brig marque une avancée supplémentaire dans la gestion des populations de sangliers en France. Le partenariat entre la DGAL et l'Association Nationale est une première dans ce domaine. Elle allie expertise de terrain, innovation technique et cadre institutionnel solide, pour répondre à une menace sanitaire sérieuse. La réussite des premières expérimentations ouvre la voie à une étendue progressive de ce dispositif, dans une logique de prévention et de sécurité publique.

